



## > Le métier

L'animateur LTP met en œuvre et anime des projets d'animation auprès de publics variés dont il assure la sécurité. Ces actions s'inscrivent dans le projet de sa structure. Il peut également diriger un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Il participe à l'émergence de projet sur son territoire d'actions. L'autonomie des publics reste au cœur de sa pédagogie.

La finalité de son travail est de permettre aux individus d'être des citoyens acteurs du monde de demain.

## > Les débouchés

L'animateur LTP peut exercer dans tous les types de structures publiques (collectivités territoriales et établissements publics) ou privées (associations). Il peut également travailler sous statut de travailleur indépendant. Il peut occuper des postes d'animateur enfance-jeunesse, animateur jeunesse, animateur de quartier, directeur d'ACM...

## > Le contenu de la formation

La formation se déroule sur un volume horaire d'un minimum de 650 heures en organisme de formation et d'un minimum de 956 heures en structure d'alternance.

Elle s'organise autour des 4 Unités Capitalisables du BPJEPS :



## > La certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation, et, conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.

Pour chaque épreuve d'UC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation.

## > Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST...) ;
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;
- Disposer d'une structure d'alternance et un financement de formation.

## > L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BPJEPS LTP réalisera un entretien avec le coordinateur de formation afin de vérifier les motivations et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

## > Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

## > La poursuite de parcours

Le titulaire du BPJEPS LTP peut poursuivre son parcours avec une formation DEJEPS spécialité « Animation Socio-éducative ou Culturelle », mention « Développement de Projets, Territoires et Réseaux » et « Animation sociale » dispensée au CPA Lathus.

## > Les chiffres clés

Pour la session 2021-2023, 73 % des inscrits aux certifications ont obtenu leurs diplômes.

À l'issue de la formation : 2 CDD long dans le secteur de l'animation / 1 CDD long autre secteur / 1 reprise d'études / 1 service civique / 6 CDI

## > Les dates clés

Journée entretien de validation de candidature : mai 2024 – juin 2024 – septembre 2024

Formation : automne 2024

### Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- Des intervenants de divers domaines : culturel, artistique, sportif...
- Des échanges de pratique et visites de structures s'inscrivant dans le domaine du LTP
- Le BPJEPS LTP permet de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs
- Hébergement possible à proximité
- Restauration sur place

### Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT  
Secrétaire du Service Formation  
05.49.91.87.14  
formation@cpa-lathus.asso.fr

Référent «handicap», Olivier PICARD  
o.picard@cpa-lathus.asso.fr

